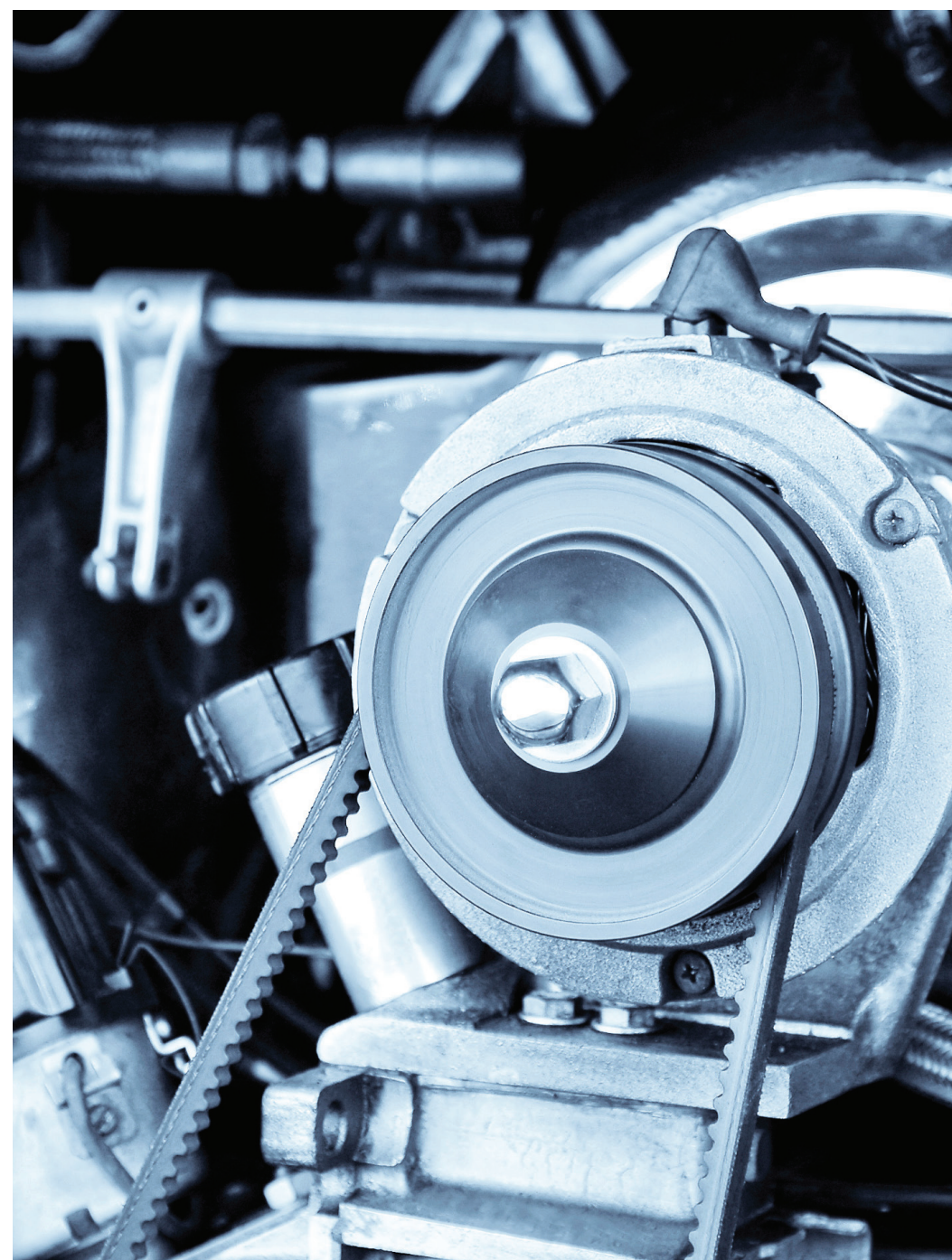


# Véhicule récréatif motorisé

Protection prolongée



*Voyagez l'esprit tranquille.*

## Réponse directe

PPFC donnera suite à votre demande en toute rapidité et efficacité. **Nous payons directement les coûts de la réparation à l'atelier de réparation**, ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et à attendre d'être remboursé.

## Protection transférables

Dans l'éventualité où vous choisissiez de vendre votre véhicule, vous pouvez demander à transférer la protection au prochain propriétaire pour le reste de la durée de la police ou du contrat.

## Franchise

Vous pouvez choisir parmi des franchises de 100 \$ ou de 200 \$ par visite pour réparation, taxes applicables en sus, pour toutes les réparations couvertes. Dans l'éventualité où un même composant est à nouveau défaillant, aucune franchise ne sera demandée pour sa réparation ou son remplacement.

## Franchise réduite

La franchise sélectionnée sera réduite de 50 \$ lorsque les réparations sont effectuées chez le concessionnaire qui vous a vendu le véhicule.

## Admissibilité prolongée

Les véhicules récréatifs motorisés qui sont toujours couverts par la garantie du fabricant sont admissibles à la couverture pour véhicule neuf.

## Remboursement selon l'expérience (EBR)

*(Protection comprise dans certaines polices relatives aux bris mécaniques)*

Si le Plan choisi pour la police d'assurance relative aux bris mécaniques comprend le remboursement selon l'expérience (EBR), vous pouvez demander un remboursement aussitôt que la police expire. Les remboursements sont fondés sur le montant que vous avez payé à l'origine pour la police, jusqu'à un maximum de 2 000 \$, moins votre franchise. Voici certains des critères pour la demande EBR :

- Le titulaire de police doit toujours être le propriétaire inscrit du véhicule.
- Aucune demande de règlement pour bris mécanique ni aucune autre demande de prestations ne doivent avoir été déposées pendant toute la durée du contrat.
- La demande EBR doit être soumise et reçue dans les délais prescrits.

*Consultez les termes et les conditions relatifs au EBR de la police pour obtenir tous les détails.*



Voyagez l'esprit tranquille.

## Voyagez sous la protection de First Canadian.

### Protection au Canada et aux États-Unis

PPFC couvre votre véhicule **partout au Canada et dans la partie continentale des États-Unis.**

### Réponse directe

PPFC donnera suite à votre demande en toute rapidité et efficacité. **Nous payons directement les coûts de la réparation à l'atelier de réparation,** ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et à attendre d'être remboursé.

### Couverture transférable

Dans l'éventualité où vous choisissez de vendre votre véhicule récréatif, vous pouvez demander à transférer la couverture au prochain propriétaire pour le reste de la durée de la Police ou du Contrat.

### Plan de protection prolongée

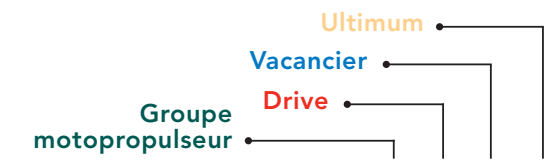
Véhicules récréatifs modernes offrent tout le confort d'une maison. La multitude de commodités et de caractéristiques conviennent à tous les modes de vie et répondent à tous vos besoins en matière de déplacement.

Craignez-vous que ne surviennent des bris inattendus et des réparations coûteuses imprévues? Comme le coût des réparations et des composants augmente en moyenne de 5 % par année, des réparations onéreuses pourraient gâcher votre voyage.

### Laissez vos préoccupations à la maison grâce à PPFC

Choisissez parmi l'un de nos plans de protection conçus précisément pour les véhicules récréatifs motorisés pour vous protéger contre ces dépenses imprévues.

## Choisissez le bon plan pour vous.



1	Moteur	●	●	●	●
2	Boîte de vitesse	●	●	●	●
3	Essieu moteur	●	●	●	●
4	Direction		●	●	●
5	Freins		●	●	●
6	Climatiseur		●	●	●
7	Système électrique		●	●	●
8	Système de carburant		●	●	●
9	Suspension		●	●	●
10	Système de chauffage et de refroidissement		●	●	●
11	Ensemble de système de chauffage			●	●
12	Convertisseur/chargeur de batterie			●	●
13	Ensemble de chauffe-eau			●	●
14	Ensemble de système d'eaux usées			●	●
15	Ensemble de système d'eau douce			●	●
16	Ensemble de climatisation/ventilation			●	●
17	Ensemble de cuisinière et de four			●	●
18	Ensemble de système de gaz à BP			●	●
19	Composants du système de chauffage au diesel			●	●
20	Ensemble de réfrigérateur			●	●
21	Génératrice/ensemble électrique			●	●
22	Auvents			●	●
23	Système de cric de mise à niveau fixe*			●	●
24	Marchepied électrique*			●	●
25	Éléments déployables			●	●
26	Ralentisseur sur moteur				●
27	Émissions				●
28	Ensemble audiovisuel*				●
29	Composants de luxe*				●

\* installé ou approuvé par le fabricant



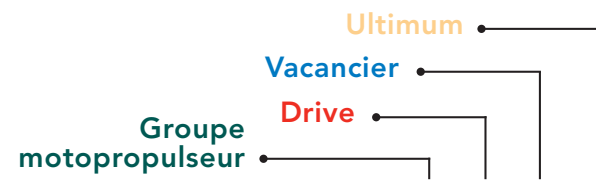
NUMÉRO SANS FRAIS : 1-800-381-2580



# Annexe sur la protection - Protection pour véhicules récréationnels motorisés

## MOTEUR

Bloc-cylindres et toutes les pièces internes lubrifiées du moteur, y compris les pièces suivantes :



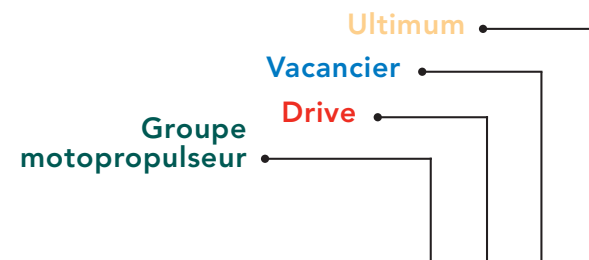
Culasses, pistons, segments de piston	●	●	●	●
Bielles et roulements; vilebrequin	●	●	●	●
Roulements principaux de vilebrequin; arbre à cames	●	●	●	●
Roulements d'arbre à cames; galets de came	●	●	●	●
Chaîne de distribution; engrenages de distribution; couvercle de chaîne de distribution	●	●	●	●
Tendeurs de chaîne de distribution	●	●	●	●
Tendeur de courroie serpentine du moteur	●	●	●	●
Poulie intermédiaire; roulements de poulie intermédiaire	●	●	●	●
Volant moteur (n'incluant pas les dents)	●	●	●	●
Bras de culbuteur; arbres de culbuteur; roulements de culbuteur	●	●	●	●
Soupapes de culasse; joints de soupapes; sièges de soupape	●	●	●	●
Poussoirs de soupape; ressorts de soupape; dispositifs de retenue de soupape	●	●	●	●
Tige de poussoir; pompe à eau; pompe à huile	●	●	●	●
Carter de pompe à huile; appareils d'équilibrage harmonique	●	●	●	●
Carter d'huile (n'incluant pas les filets du bouchon de vidange)	●	●	●	●
Collecteur d'admission; collecteur d'échappement; couvercles de soupape	●	●	●	●
Supports de moteur	●	●	●	●
Injecteurs de carburant diesel (sauf les pièces usées et/ou contaminées)	●	●	●	●
Pompe à injection de carburant diesel; pompe à vide pour carburant diesel	●	●	●	●
Turbocompresseur et compresseur volumétrique (pièces ou composants d'origine installés par le fabricant seulement)	●	●	●	●
Carter de turbocompresseur et de compresseur volumétrique, ainsi que les pièces du turbocompresseur et du compresseur volumétrique (lorsqu'elles sont endommagées en raison du bris d'une pièce interne lubrifiée)	●	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

## BOÎTE DE VITESSE

Carter de boîte de vitesses (automatique) (uniquement s'il est endommagé depuis l'intérieur) et toutes les pièces internes du carter de boîte de vitesse :

Arbre d'entrée; convertisseur de couple; modulateur de vide	●	●	●	●
Supports de boîte de vitesses; bac à huile; joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

## ESSIEU MOTEUR



Boîte d'entraînement final, carter d'essieu moteur (uniquement s'il est endommagé à l'intérieur) et toutes les pièces internes lubrifiées à l'intérieur du carter d'essieu moteur	●	●	●	●
Couvercle de différentiel; arbre d'essieu	●	●	●	●
Joint universel d'arbre d'entraînement, arbre d'entraînement	●	●	●	●
Roulements de roue biseautés; joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

## DIRECTION

Boîte de direction et toute les pièces contenues à l'intérieur de celle-ci	●	●	●	●
Engrenage à crémaillère; pompe de servodirection	●	●	●	●
Boyaux de servodirection; fusées de direction	●	●	●	●
Bielle pendante; bras intermédiaire; tringle centrale	●	●	●	●
Arbre de colonne de direction supérieur	●	●	●	●
Relais, joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

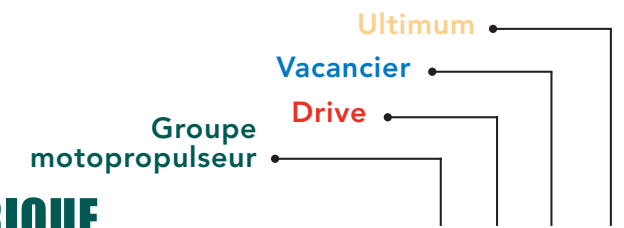
## FREINS

Maître-cylindre; multiplicateur de dépression; survolteur hydraulique	●	●	●	●
Étrier de frein à disque; cylindres de roue	●	●	●	●
Soupape de compensation	●	●	●	●
Conduites hydrauliques de frein en métal	●	●	●	●
Module de commande hydraulique	●	●	●	●
Freins à air avec soupape combinée; compresseur	●	●	●	●
Diaphragme; pédale à double effet; étrier de frein à disque; soupape de compensation	●	●	●	●
Dispositifs de réglage du jeu; joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

## CLIMATISEUR

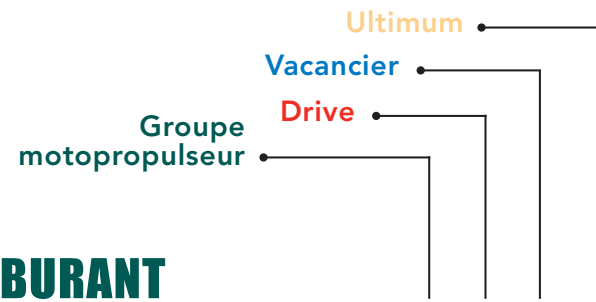
Condensateur; compresseur; ensemble d'embrayage et poulie	●	●	●	●
Conduites et boyaux de climatisation; évaporateur	●	●	●	●
Interrupteur de coupure de compresseur haut/bas; disjoncteurs, soupape d'expansion	●	●	●	●
Interrupteur de cycle de pression; tube à orifice	●	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité**	●	●	●	●

## SYSTÈME ÉLECTRIQUE



Alternateur; groupe d'instruments numériques	●	●	●	●
Carte de circuits imprimés de tableau de bord	●	●	●	●
Régulateur de tension; moteur de démarreur	●	●	●	●
Solénoïde de démarreur; dispositif d'entraînement de démarreur	●	●	●	●
Faisceau de fils de compartiment moteur installé par le fabricant; module d'allumage électronique	●	●	●	●
Module d'allumage électronique	●	●	●	●
Bobine détectrice de distributeur	●	●	●	●
Interrupteur d'allumage; cylindre de verrouillage d'allumage	●	●	●	●
Bobines d'allumage	●	●	●	●
Moteur d'essuie-glace avant et arrière; pompe et interrupteur de lave-glace	●	●	●	●
Interrupteurs électriques manuels	●	●	●	●
Module d'allumage électronique	●	●	●	●
Ordinateur et module de commande de carrosserie	●	●	●	●
Module de commande de groupe motopropulseur; interrupteur de feu d'arrêt	●	●	●	●
Interrupteur des phares; interrupteur de clignotant	●	●	●	●
Ensemble de commande de chauffage et de climatisation; résistance de moteur de soufflante	●	●	●	●
Klaxons; module de régulateur de vitesse installé par le fabricant	●	●	●	●
Transducteur de commande de régulateur de vitesse	●	●	●	●
Dispositif à servo et amplificateur de régulateur de vitesse	●	●	●	●
Interrupteur de régulateur de vitesse	●	●	●	●
Moteurs de ventilation forcée; moteur de glace électrique de portière	●	●	●	●
Interrupteur de glace électrique	●	●	●	●
Moteur de siège électrique; interrupteur de siège électrique	●	●	●	●
Moteur de rétroviseur électrique, interrupteur de moteur de rétroviseur électrique	●	●	●	●
Moteur d'antenne électrique (n'incluant pas le mât)	●	●	●	●
Actionneur et interrupteur de verrouillage de portière électrique (y compris la porte du compartiment à bagages)	●	●	●	●
Interrupteur de fonctionnement en parallèle de la batterie; avertisseur de marche arrière	●	●	●	●

# Annexe sur la protection - Protection pour véhicules récréationnels motorisés



## SYSTÈME DE CARBURANT

Pompe à carburant; réservoir de carburant	●	●	●
Sonde mécanique de réservoir de carburant	●	●	●
Rampe de distribution de carburant; régulateur de pression de carburant	●	●	●
Conduites de refoulement de carburant en métal; clapet sélecteur de réservoir de carburant	●	●	●
Buses et injecteurs de carburant diesel	●	●	●

## SUSPENSION

Bras de commande supérieur et inférieur	●	●	●
Arbres ou douilles de bras de commande	●	●	●
Joints à rotule supérieurs et inférieurs	●	●	●
Barres de torsion et supports ou douilles	●	●	●
Barre stabilisatrice (n'incluant pas tout système de débranchement électronique), tringles et douilles de stabilisateur	●	●	●
Chevilles d'attelage; broche de direction et support de broche	●	●	●

## SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

Faisceau de chaufferette; moteur de soufflante avant et arrière	●	●	●
Ventilateur et moteur de refroidissement de moteur; moyeu d'embrayage de ventilateur hydraulique	●	●	●
Radiateur; soupape d'eau chaude	●	●	●

## ENSEMBLE DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Four : échangeur de chaleur; cage d'écureuil	●	●
Relais retardateur; allumeur; ensemble de brûleur	●	●
Thermocouple; soupape de gaz; thermostat	●	●
Moteur de soufflante; interrupteurs; carte d'OP	●	●
Joints et joints d'étanchéité**	●	●

## CONVERTISSEUR/CHARGEUR DE BATTERIE

Moteur de ventilateur de refroidissement, relais électriques	●	●
Cartes de circuits	●	●

## ENSEMBLE DE CHAUFFE-EAU

Ensemble de brûleur; réservoir; thermostat; thermocouple	●	●
Fusible thermique; soupape de gaz; ensemble d'allumage électronique	●	●
Carte d'OP; interrupteurs; éléments chauffants; soupapes de dérivation	●	●
Soupape de sûreté; faisceau de fils	●	●
Joints et joints d'étanchéité**	●	●

## ENSEMBLE DE SYSTÈME D'EAUX USÉES

Toilette; douche; casse-vidé; ensemble de flotteur	●	●
Soupape à boulet; soupape à tiroir; soupape d'admission d'eau; évier(s)	●	●
Bac à eaux usées; robinets-vannes et raccords	●	●
Joints et joints d'étanchéité**	●	●

## ENSEMBLE DE SYSTÈME D'EAU DOUCE

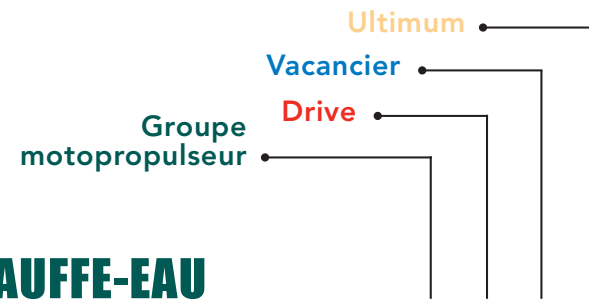
Pompe à eau; compresseur; réservoir d'eau; conduites d'eau	●	●
Séparateurs d'eau, raccords et robinets, joints et joints d'étanchéité**	●	●

## ENSEMBLE DE CLIMATISATION/VENTILATION

Compresseur; condensateur; évaporateur; accumulateur	●	●
Soupape d'expansion; thermostat; récepteur/sécheur	●	●
Moteur de ventilateur; interrupteurs de coupure haut/bas	●	●
Interrupteurs de cyclage de pression; relais; bande chauffante	●	●
Ventilateurs; carte d'OP; joints et joints d'étanchéité**	●	●

## ENSEMBLE DE CUISINIÈRE ET DE FOUR

Ensemble de brûleur; thermostat; thermocouple	●	●
Soupapes de brûleur; ensemble d'allumage; hotte électrique	●	●
Carte d'OP; four à micro-ondes; joints et joints d'étanchéité**	●	●



## ENSEMBLE DE SYSTÈME DE GAZ À BP

Régulateurs; bombonnes de gaz; soupape de bombonne de gaz	●	●
Ferrures de fixation; queues de cochon	●	●
Conduites et les raccords de gaz à basse pression	●	●

## COMPOSANTS DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU DIESEL

(Montant global maximal de 4 000 \$ pendant la durée du plan, y compris les taxes)

Éléments chauffants : Pompes de circulation; relais	●	●
Ensemble de brûleur; cartes de circuits; joints et joints d'étanchéité**	●	●

## ENSEMBLE DE RÉFRIGÉRATEUR

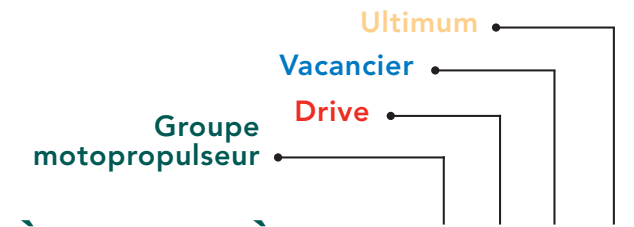
Thermostat; thermocouple; module de refroidissement	●	●
Ensemble de brûleur; allumeur; ventilateurs; carte d'OP	●	●
Joint de porte de réfrigérateur en bon état; faisceau de fils	●	●
Réfrigérant, éléments et interrupteurs	●	●
Joints et joints d'étanchéité* (Remboursement d'un maximum de 100 \$ d'aliments et de boissons perdus en cas de panne d'un réfrigérateur ou d'un congélateur protégé)	●	●

## GÉNÉRATRICE/ENSEMBLE ÉLECTRIQUE

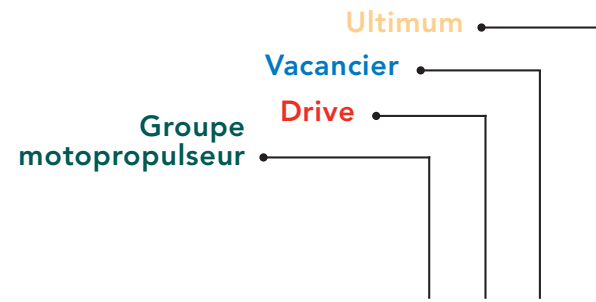
(Ensemble installé par le fabricant avec système indépendant d'alimentation en carburant; montant global maximal de 4 000 \$ pendant la durée du plan, incluant les taxes)

Pièces mobiles internes lubrifiées, y compris :

Pistons; segments et axes de piston	●	●
Vilebrequin et roulements principaux	●	●
Bielles et roulements de bielle; ressorts de soupape	●	●
Guides et sièges; pompe à huile; arbre à cames	●	●
Engrenages de chaîne de distribution et/ou tendeurs de courroie	●	●
Bras de culbuteur; bloc-moteur	●	●
Culasse et corps de cylindre uniquement s'ils sont endommagés en raison du bris d'une pièce ou d'un composant	●	●
Démarrateur; génératrice électrique; interrupteurs; compteurs d'heures	●	●
Indicateurs; régulateur de tension; carte d'OP	●	●
Système électrique de 12/110/220 V installé par le fabricant	●	●
Câblage; prises et convertisseur/inverseur de courant	●	●
Tableau de surveillance; panneaux solaires; et interrupteur de transfert	●	●



# Annexe sur la protection - Protection pour véhicules récréationnels motorisés



## AUVENTS

Ensembles de ressorts manuels de gauche et droite; entraînement à rouleaux sur toile coulissante; moteurs d'auvents électriques					●	●
---	--	--	--	--	---	---

## SYSTÈME DE CRIC DE MISE À NIVEAU FIXE

(installé ou approuvé par le fabricant)

Moteurs; ensemble de moteur/cric; conduites					●	●
Cylindres; interrupteur électrique; faisceau de fils					●	●
Coussins de sécurité gonflables; raccords; conduites hydrauliques tressées					●	●

## MARCHEPIED ÉLECTRIQUE

(installé ou approuvé par le fabricant)

Moteurs, carter d'engrenages, module de commande, câble (uniquement s'ils sont brisés), câblage et interrupteurs d'actionneur					●	●
---	--	--	--	--	---	---

## ÉLÉMENTS DÉPLOYABLES

Moteurs; ensemble de pompe; conduites tressées					●	●
Raccords; cylindres; engrenage à vis sans fin					●	●
Interrupteur électrique; faisceau de fils					●	●
Système de rallonge de toit surélevé					●	●
Câbles coulissants (uniquement s'ils sont brisés); poulies, bras latéral hydraulique					●	●

## RALENTISSEUR SUR MOTEUR

Interrupteur de commande d'accélération principal, solénoïde						●
Papillon de tringlerie						●

## ÉMISSIONS

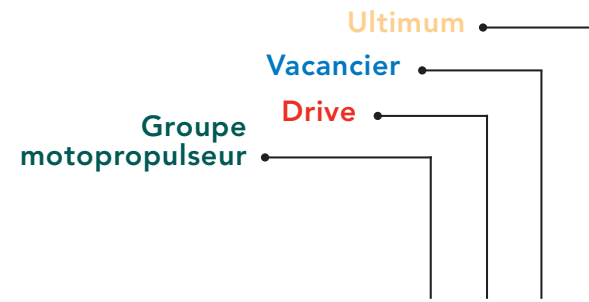
Capteur d'arbre à cames; solénoïde de purge de réservoir						●
Détecteur de cognement; capteur d'angle de vilebrequin; solénoïde EGR						●
Soupape EGR; moteur de commande de ralenti						●
Capteur de débit d'air massique; capteur de pression de collecteur						●
Capteur d'O2 (oxygène); capteur de température de liquide de refroidissement de PCM						●
Capteur de position d'accélérateur en état de service						●
Solénoïde de mise à l'air libre de réservoir						●
Les pièces et les composants du système d'émission sont couverts pendant la durée du plan pour une période maximale de cinq ans ou de 100 000 kilomètres (le premier des deux) à compter de la date de mise en service et du kilomètre zéro. Les pièces et les composants du système d'émission qui sont énumérées sont couvertes uniquement si elles sont liées à une panne de rendement de ce système.						●

## ENSEMBLE AUDIOVISUEL

(installé ou approuvé par le fabricant)

Téléviseur (valeur de remplacement maximale d'un téléviseur de 1 000 \$ par réparation)						●
Haut-parleurs, lecteur de CD/DVD; radio; moteurs d'antenne						●
Système stéréo arrière; et système de GPS et de navigation (le montant maximal total de la réclamation pour un système de GPS et de navigation est limité à 3 000 \$ pendant la durée du plan, y compris les taxes)						●

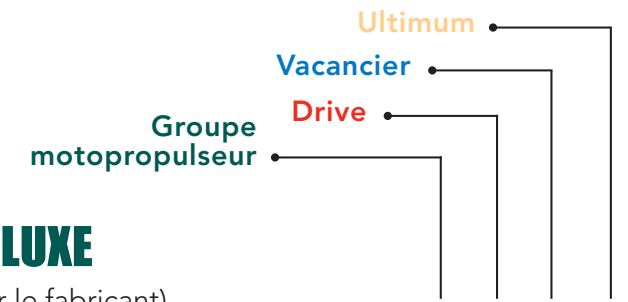
\*\* Joints et joints d'étanchéité des pièces et des composants énumérés dans ce groupe



## COMPOSANTS DE LUXE

(installés ou approuvés par le fabricant)

Système de surveillance arrière; système de surveillance en marche arrière						●
Congélateur, y compris uniquement le thermostat, le thermocouple, l'ensemble de brûleur, l'allumeur, le module de refroidissement, les raccords, les connecteurs et la carte d'OP						●
Fours à convection; lave-vaisselle, y compris uniquement le moteur d'entraînement, la poulie, l'élément chauffant et la pompe à eau						●
Laveuse/sécheuse, y compris uniquement le moteur d'entraînement, la boîte de vitesses, la poulie, l'élément chauffant, l'allumeur, les commandes principales, la soufflante et la pompe à eau						●
Compacteur à déchets, y compris uniquement le moteur de compactage, le(s) béliers de compactage et les relais						●
Système d'aspirateur central, y compris uniquement le moteur électrique, l'induit et les relais						●
Le foyer comprend uniquement le moteur de soufflante, le moteur de production d'étincelles, les commandes et les interrupteurs, les éléments chauffants, les cartes d'OP, les modules et les disjoncteurs						●
Boîtier de commande (lits Sleep Number seulement)						●
Barbecue extérieur incluant uniquement le brûleur, l'allumeur et les soupapes de commande						●
Ensemble de volant inclinable/télescopique; système de projecteur						●
Capteurs d'alarme de détecteur de monoxyde de carbone/fumée						●
Système d'élimination des déchets; entrée électronique/à distance						●
Thermomètre; boussole; système de verrouillage central						●
Système de retenue supplémentaire (SRS); ressorts autoréglables						●
Charnières de capot et de portière; verrous et ressorts de capot						●
Système de sièges électriques; glissières de siège						●
Luminaires intérieurs/extérieurs (n'incluant pas les ampoules)						●
Prises électriques; charnières et verrou de porte de boîte à gants						●
Levier de changement de vitesse; moteur de levage de téléviseur; thermostat; détecteur de fuites de propane; machine à glaçons						●





## Protection GPR facultative

(Offert pour les contrats relatifs aux bris mécaniques admissibles)

### Rabais sur le prix garanti (GPR) :

Si vous avez choisi et payé les frais pour GPR pour un plan admissible, vous pouvez demander un remboursement aussitôt que les modalités du contrat ont expiré. Les remboursements sont fondés sur le montant que vous avez payé à l'origine pour le contrat, jusqu'à un maximum de 2 000 \$, moins la franchise. Voici certains des critères pour la demande de remboursement :

- Le titulaire du contrat original doit toujours être le propriétaire inscrit du véhicule.
- Aucune réclamation pour bris mécanique ni aucune autre demande de prestations ne doivent avoir été déposées pendant toute la durée du contrat.
- La demande de remboursement doit être soumise et reçue dans les délais prescrits.

Consultez les conditions générales relatives à la Protection GPR du contrat pour obtenir tous les détails.

# Pour tout Niveau de couverture

Aucune franchise à payer en ce qui concerne les avantages suivants:



## ASSISTANCE TECHNIQUE 24 HEURES

Au numéro sans frais  
1-877-975-5338 (gratuite  
pendant les 12 premiers  
mois du contrat;  
peut être offerte pendant  
toute la durée du contrat)



## LOCATION

Dans l'éventualité d'un bris  
couvert, nous vous paierons  
ou vous rembourserons les  
dépenses, assorties d'un  
reçu, servant à louer un  
véhicule de remplacement  
ou pour les transports en  
taxi ou publics assortis d'un  
reçu\*.



## INTERRUPTION DE VOYAGE

Dans l'éventualité où un  
bris se produit à plus de  
160 kilomètres de votre  
résidence, et qu'un atelier  
de réparation doit  
conserver le véhicule  
jusqu'au lendemain, nous  
vous rembourserons les  
dépenses assorties d'un  
reçu pour l'hébergement  
et les repas\*.

\* Certaines restrictions s'appliquent; consultez la Police ou le Contrat pour obtenir tous les détails.

## Services de dépannage d'urgence

Accessibles 24 heures au numéro sans frais 1-877-342-2492 ou  
frais remboursables.



## REMORQUAGE

Remboursement du remorquage d'assistance,  
jusqu'à concurrence de 300 \$, si votre VR ou le  
véhicule remorqué tombe en panne pendant  
que vous voyagez.



## ASSISTANCE BATTERIE

Tentative de démarrage du VR.\*



## SERVICE DE LIVRAISON

Livraison d'essence, d'huile ou de liquide de  
refroidissement en cas d'urgence pour le VR,  
sur demande et s'il y a lieu (vous êtes tenu  
de payer ces ravitaillements au moment de la  
livraison).\*



## SERVICE DE DÉGAGEMENT

Tentative de dégager le VR s'il est  
coincé et qu'il est impossible d'y  
accéder en toute sécurité\*.



## SERVICE DE SERRURIER

Déverrouillage du VR si les clés sont à  
l'intérieur ou remplacement des clés si elles  
sont endommagées\*.

\* Jusqu'à 100 \$ par réclamation.





**Administrateur – Est du Canada :**  
Protection de réparation First Canadian  
320 Chemin Sioux  
Sherwood Park, AB T8A 3X6



**Polices relatives aux bris mécaniques**  
**Administrateur/souscripteur**  
La Corporation d'assurance Millennium  
320 Chemin Sioux  
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Tél. sans frais : 1.800.381.2580  
Tél. local : 1.780.467.9575  
Télec. sans frais : 1.800.304.4031  
Télec. local : 1.780.467.9812

\* REMARQUE : Le contenu de la présente brochure constitue seulement un résumé de certaines conditions générales de la police ou du contrat. Veuillez consulter la police ou le contrat pour obtenir tous les détails de la couverture et des exclusions. Ce ne sont pas toutes les polices ni tous les contrats qui sont offerts dans toutes les provinces, et certaines dispositions pourraient varier selon les exigences provinciales.